

DE L'INCAPACITÉ LÉGALE DE LA FEMME MARIÉE

BIBLIOGRAPHIE

THÈSE POUR LE DOCTORAT DE LOUIS J. LORANGER,
AVOCAT, DU BARREAU DE MONTRÉAL.

Le sujet que notre confrère a choisi pour sa thèse est une des plus intéressantes questions du droit civil. L'incapacité de la femme a été fort étudiée par les plus grands juristes de tous les pays. Sortant du domaine de la théorie, les législateurs ont, de leur côté, essayé divers systèmes qui, en général, ont été une marche lente, mais ascendante, vers une liberté toujours plus grande.

Sans entrer sur le terrain du droit public, M. Loranger s'est occupé surtout des incapacités de la femme dans le droit civil. Sa thèse est faite de l'étude des questions suivantes :

1o De l'incapacité générale de la femme mariée et de l'autorisation maritale.

2o Des incapacités spéciales qui frappent les époux pendant le mariage.

3o Des incapacités au point de vue du droit international privé.

4o De la législation comparée sur les incapacités des époux pendant le mariage.

C'est un traité complet dans les limites du droit privé. Il étudie chaque question tant au point de vue historique que du côté légal, théorique et pratique. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, sur la question de l'autorisation maritale, il en fait voir le fondement, la forme et la nature. Il en fait ensuite l'application aux faits, en étudiant, entr'autres choses, le droit pour la femme de faire commerce, d'aliéner ses biens et de les hypothéquer.